
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-298 DU 03 JUIN 2015

portant approbation du budget prévisionnel,
pour l'exercice 2015, du Centre National de
Sécurité Routière (CNSR).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 87-443 du 29 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre National de Sécurité Routière ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du Centre National de Sécurité Routière en sa session du 12 novembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en ses séances des 04 et 11 mars 2015,

D E C R E T E :

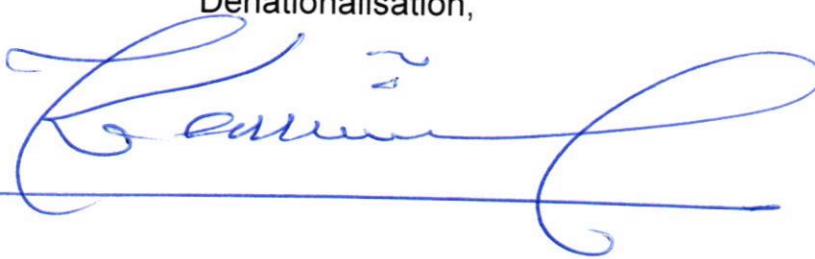
Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 03 juin 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de
Dénationalisation,



Komi KOUTCHE


Dr Boni YAYI
Le Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Marcel A. de SOUZA

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,



Natondé AKE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MDAEP 2 MTPT 2 MEFPD 2 Autres
Ministères 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP2 JORB 1.

